



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quotient familial

Question écrite n° 132745

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur, chargé du budget, sur le cumul de la demi-part supplémentaire au titre de la carte du combattant et de la demi-part attribuée au titre de la carte d'invalidité, notamment pour les anciens combattants et pour leur conjoint handicapé dans le calcul du quotient familial de l'impôt sur le revenu. L'administration fiscale, saisie à ce sujet, a précisé que les avantages liés à ces demi-parts ne se cumulaient pas, et dans ce cas, seul le cas de l'invalidité était retenu. Il lui demande dans quelle mesure cette situation peut être modifiée, celle-ci étant vécue comme une injustice sur le terrain.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132745

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2012, page 4172

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)